

AUGMENTATION DE CAPITAL S.A.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE

Le CM BLOIS ST GERVAIS 2 RUE DU COMMERCE 41000 BLOIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 43 478,26 €.

Monsieur Lonqueu Fabien, gérant de la société A4 NATURE, S.A.R.L. dont le siège social se situe ZONE ARTISANALE LES PLACES 41500 SUEVRES, déclare que cette somme représente la partie en numéraire de l'augmentation du capital social, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

Liste des associés	Montant versé
Monsieur Lonqueu Fabien 9 rue de la motte 41500 Suèvres	8 700 €
Madame Bertin Marine 9 rue de la motte 41500 Suèvres	17 400 €
Monsieur Baussard Mickaël 36 rue Lucien Mignat 41500 suèvres	17 400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production de la copie certifiée conforme du procès-verbal des délibérations de l'A.G.E. ayant constaté l'augmentation de capital.

A défaut de réalisation de cette augmentation de capital, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L 223-32 du Code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

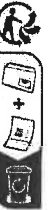
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait le 18 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé"

JST07



AUGMENTATION DE CAPITAL S.A.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE

Le CM BLOIS ST GERVAIS 2 RUE DU COMMERCE 41000 BLOIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 43 478,26 €.

Monsieur Lonqueu Fabien, gérant de la société A4 NATURE, S.A.R.L. dont le siège social se situe ZONE ARTISANALE LES PLACES 41500 SUEVRES, déclare que cette somme représente la partie en numéraire de l'augmentation du capital social, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

Liste des associés	Montant versé
Monsieur Lonqueu Fabien 9 rue de la motte 41500 Suèvres	8 700 €
Madame Bertin Marine 9 rue de la motte 41500 Suèvres	17 400 €
Monsieur Baussard Mickaël 36 rue Lucien Mignat 41500 suèvres	17 400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production de la copie certifiée conforme du procès-verbal des délibérations de l'A.G.E. ayant constaté l'augmentation de capital.

A défaut de réalisation de cette augmentation de capital, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L 223-32 du Code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait le 18 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé"

JST07

AUGMENTATION DE CAPITAL S.A.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE

Le CM BLOIS ST GERVAIS 2 RUE DU COMMERCE 41000 BLOIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 43 478,26 €.

Monsieur Lonqueu Fabien , gérant de la société A4 NATURE , S.A.R.L. dont le siège social se situe ZONE ARTISANALE LES PLACES 41500 SUEVRES, déclare que cette somme représente la partie en numéraire de l'augmentation du capital social, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

Liste des associés	Montant versé
Monsieur Lonqueu Fabien 9 rue de la motte 41500 Suèvres	8 700 €
Madame Bertin Marine 9 rue de la motte 41500 Suèvres	17 400 €
Monsieur Baussard Mickaël 36 rue Lucien Mignat 41500 suèvres	17 400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production de la copie certifiée conforme du procès-verbal des délibérations de l'A.G.E. ayant constaté l'augmentation de capital.

A défaut de réalisation de cette augmentation de capital, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L 223-32 du Code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait le 18 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé"

JST07

